



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260622-2191301-AR

Reçu en préfecture le 23/06/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_505

Objet : Autorisation d'ouverture au public d'un kiosque de restauration rapide sous l'enseigne **PIZZA HUT (K04)** situé dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 048 du 11 décembre 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'arrêté municipal n° 2026-203, en date du 13 mars 2026, autorisant les travaux d'aménagement relatif au dossier n° 78 640 25 VV 048,

VU l'arrêté n° 2026-227, en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la Sécurité et de Prévention,

VU la visite préalable à l'ouverture au public d'un kiosque de restauration rapide sous l'enseigne **Pizza Hut** (lot n° K04), du Responsable Unique de Sécurité du centre Commercial Westfield Vélizy 2, en date du 02 juin 2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du 02 juin 2026, du service Prévention Sud du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à l'ouverture au public d'un kiosque de restauration

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation d'ouverture au public d'un kiosque de restauration rapide sous l'enseigne **PIZZA HUT (K04)** situé dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 16 juin 2026



Pour le Maire, par délégation,

Pierre Testu
10^{ème} Adjoint au Maire chargé de la Sécurité
et de la prévention